5L0~

ID: 063-216300699-20210331-21_03_31_004-DE

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 25 mars 2021.

Date de la séance : 31 mars 2021 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 20

Absents avec procuration: 7

Absent: 2

Présents: Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle Sabrina LARRIEU -Adrienne LIBIOUL M. José MAGALHAES Mmes Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAPAIRE - MM. Pierre MESURE -MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP Sébastien MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL.

Absents avec procuration: M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine SOUCHAL - M. Jean-Marc BRUSTEL procuration à Mme Adrienne LIBIOUL — M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Sébastien MORIN - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Bruno PONTRUCHER.

Absent: Mme Nastascia ACCOT - M. Florian CATINOT.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°21/03/31/004

OBJET : Délibération fixant le montant des indemnités des Adjoints.

Vu les articles L2123-20 à L2123-24-1 du code Général des Collectivités territoriales (CGCT).

Vu l'article L2123-3 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maire, adjoints et conseillers municipaux,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de 3 500 à 9 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut ne peut dépasser 22 %

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le

ID: 063-216300699-20210331-21_03_31_004-DE

Il est proposé au Conseil Municipal de valider les taux des indemnités allouées aux 4 adjoints nouvellement désignés, à compter du 1^{er} avril 2021, en utilisant la formule suivante :

NOM	FONCTION	TAUX INDEMNITE
Bruno PONTRUCHER	Adjoint	22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Christel MARCHENAY	Adjointe	22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Sébastien MORIN	Adjoint	22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Karine SOUCHAL	Adjointe	22 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A LA MAJORITE 3 ABSTENTIONS (Mme Margaux FOURTIN - MM. Pierre FERNAND et Jean-François RAZAVET)

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,

Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le Famil 2011 (2014) Reçu en préfecture le Famil 2014

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.